

que nous deman-
de cette Chambre
De quel droit
Québec-Est (M.
au nom de notre
province a répu-
dicants de son
vu mourir sur le
es amis qu'il est
s dernières élec-
avons plus que
nom de la pro-
ue nous sommes
c'est en son nom
tice.

de Shefford (M.
is vainement de
llier et personne
ue le nom de M.
la mémoire du
stituait il trou-
ni lui tendraient
suite dans cette
ornement. L'ho-
u compléter son
e si c'est à titre
le, épithète dont
os de lui, je crois,
collègues. Nous
, ou cet espoir de
efford. Le passé
ement et son té-

llier a demandé à
e place parmi les
on. Il s'est pré-
et Kamouraska
chacune de ses
té la fortune à
es espérances. Il
nominations par
s populaires. S'il
honorables députés
nières, qu'il des-
Nous sommes
le vaincre. Le
faire et l'une de
ra de contribuer
ans la vie privée
fait du tout pour
ons et l'honneur

scours hier soir,
Québec-Est (M.
allait respecter
tés. Je partage
ion, mais ce que
honorables députés,

c'est la punition que méritent ceux qui
portent une main sacrilège sur cette arche
sainte.

Au temps de David, c'est du moins ce
que nous apprennent les saintes écritures,
on alla un jour chercher l'arche sainte
dans la maison d'Abinadab. Pendant le
trajet, l'arche oscilla. L'un des fils d'A-
binadab, Oza, porta la main sur l'arche.
Et le Seigneur fut irrité d'indignation
contre Oza, dit l'Écriture, et le frappa à
cause de sa témérité et il mourut là au-
près de l'arche de Dieu.

L'honorable député de Québec-Est
me permettra de compléter la comparai-
son qu'il a lui-même commencée et de lui
lui dire que dans notre province de Qué-
bec il s'est trouvé un homme qui a porté
la main sur l'arche sainte de nos libertés,
non pour en empêcher la chute mais pour

la précipiter lui-même et la fouler à ses
pieds. Comme Oza, M. Letellier mérite
la mort, politiquement parlant, et j'ai la
confiance, dans les intérêts de notre pro-
vince, qu'il recevra cette punition qu'il
mérite pour avoir substitué le gouver-
nement personnel au gouvernement res-
ponsable. Voilà pourquoi nous les mem-
bres bas-canadiens de cette Chambre nous
demandons l'adoption de la motion de
mon ami, l'honorable député pour Bagot
(M. Mousseau.)

Que la Chambre nous accorde cette
justice et toute la province de Québec,
loin de se plaindre de l'intervention fédé-
rale, n'aura que bénédictions à donner au
parlement honnête, au parlement juste,
qui s'élevant au-dessus des intérêts de
parti, sera venu à son secours et aura
sauvé sa constitution indignement foulée
aux pieds.